

DEC211939DR07

Décision portant nomination de M. Bruno SOLBES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY700 intitulée « Délégation régionale Rhône Auvergne ».

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC202316DAJ du 22/12/2020** nommant **M. Laurent BARBIERI** délégué régional de la **MOY700** intitulée « Délégation régionale Rhône Auvergne » ;

Considérant que **M. Bruno SOLBES** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du 25 au 27 janvier et du 15 au 17 février 2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Bruno SOLBES**, technicien de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS « **MOY700** », à compter du **01/01/2021**.

M. Bruno SOLBES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Bruno SOLBES** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à *Villeurbanne* le *20/05/2021*

Visa du délégué régional du CNRS
BARBIERI Laurent



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne



DEC211288DR07

Décision portant nomination de Mme Sophie GAILLARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5220 intitulée « Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5220 intitulée « Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé » et nommant M. Olivier BEUF en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5220 en date du 26/03/2021 ;

Considérant que Mme Sophie GAILLARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation régionale Rhône Auvergne du CNRS du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sophie GAILLARD, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5220 intitulée « Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé » à compter du 01 janvier 2021.

Mme Sophie GAILLARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie GAILLARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2021

Le directeur de l'unité
Olivier BEUF



CREATIS
Olivier BEUF
Directeur

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne



Visa du directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Frédéric FOTIADU





BO Sept. 2021 p.101

Commissariat 15 03 2021

VU PR

Poste	Poste attribué	Poste vacant	Poste vacant
SER	X		
DGS		X	
DRH			X

DEC211293DR07

Décision portant nomination de Mme Noellie YLLA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5223 intitulée « Ingénierie des matériaux Polymères ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5223 intitulée « Ingénierie des matériaux Polymères » et nommant M. Jannick DUCHET-RUMEAU en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5223 en date du --4--- / --03--- / ---2021----- ;

Considérant que Mme Noellie YLLA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 06 au 07 mars 2017 et du 10 au 12 avril 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Noellie YLLA, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5223 intitulée « Ingénierie des matériaux Polymères » à compter du 01 janvier 2021.

Mme Noellie YLLA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Noellie YLLA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ... Villeurbanne...

le ... 1^{er} Avril 2021.....

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Pr Jannick DUCHET-RUMEAU
Directrice IMP
Ingénierie des Matériaux Polymères
UMR CNRS 5223

Le directeur de l'unité
Jannick DUCHET-RUMEAU

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

